



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière administrative

Question écrite n° 49244

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur l'impossibilité des maires de communes de plus de 5 000 habitants de recruter des agents de la filière administrative à moins de 50 % temps plein. Dans le cadre du développement du temps partiel, les maires sont appelés à recruter des agents administratifs pour combler l'absence des jours non travaillés. Pour des postes libérés à 20 % du temps, les maires ne peuvent créer de postes d'agents titulaires en dessous de 50 % du temps ou alors doivent embaucher en tant qu'auxiliaires ou ne pas remplacer la personne sur le temps libéré. Aussi, lui demande-t-il de lever ce frein afin de permettre aux communes et en particulier les plus petites, de donner cette possibilité de création de postes et ainsi œuvrer à l'aménagement du temps de travail et du temps familial.

Données clés

Auteur : [M. Poignant Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49244

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1152